

Membres présents :

M. Elie STEPHENSON, Président	<u>Collège E :</u>	<u>Personnalités Extérieures :</u>
Mme Sophie ALBY, Vice-présidente	Mme Claude CHAUMET	Mme Nadine AMUSANT
M. Laurent LINGUET, Vice-président délégué	Mme Karine MARTIAL	M. Roland DELANNON
<u>Collège A :</u>	<u>Collège F :</u>	<u>Personnalités invités :</u>
M. Mathieu NACHER	M. Tristan BAUDRIT	M. Richard LAGANIER, Président de l'Université
<u>Collège C :</u>	M. Yohan PESLIER	M. Thierry WILLARD, DGS
Mme Anne-Marie VIGUES	Mme Ashley KOESE	Mme Valérie ROBINEL, DRH
M. Rudy COVIS	M. Abel HERNANDEZ-GARCIA	Mme Isabelle PIERREJEAN, Directrice du DFR ST
<u>Collège D :</u>	Mme Cleo JOSEPH	
Mme Nicole PRIVAT	<u>Personnels appartenant à des</u>	
M. Koulani REZAIRE	<u>organismes de recherche :</u>	
	M. Fabian BLANCHARD	

Etaient excusés : Mme Nicole PRIVAT, M. Bruno CLAIR, Mme Frédérique SEYLER, Mme Tchisséka LOBELT.

Le Président M. Elie STEPHENSON ouvre cette séance à 14h40 après avoir constaté le quorum. Dix-sept membres sont présents à l'ouverture de la séance et trois procurations ont été données. M. Laurent LINGUET, Vice-Président délégué du CAC, participe au conseil par visio conférence.

M. STEPHENSON, présente l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal
2. Résultats des élections étudiants
3. Election du Vice-Président étudiant
4. Commissions recherche / Commission formation et vie universitaire
5. Participation des étudiants aux commissions et aux conseils académiques en section disciplinaire
6. Procédure Master
7. DU Autisme
8. Etudiants apprentis professeurs de la licence de mathématiques
9. Bilan Relations Internationales
10. Demande de domiciliation des associations (GuyaMaths, Association de droit)

M. STEPHENSON souhaite la bienvenue aux membres, formule ses vœux pour la nouvelle année (la santé, la disponibilité et le bon état d'esprit pour les travaux de l'UG) et propose un tour de table afin que les membres du conseil académique se présentent aux étudiants nouvellement élus au Conseil académique.

En raison d'un cours que dispense M. Mathieu NACHER ce jour à l'UG, il est proposé aux membres de débiter la séance par le point n°7 le DU Autisme. Cette proposition est acceptée.

1. DU Autisme

Présentée par M. Mathieu NACHER, le DU Autisme a été créé pour répondre à un besoin sur le territoire guyanais. En effet, les chiffres confirment l'enjeu et le nombre important d'autistes référencés en Guyane (1500) et une quarantaine de naissances par an sont répertoriées. Afin de pallier le retard d'information que nous rencontrons en Guyane et un manque de structures adaptées, il est fait appel à des formateurs

hors du département via l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette formation s'adresse aux personnels de santé, enseignants, administratifs, de la petite enfance et aidants ayant obtenu au minimum le baccalauréat.

L'objectif du DU Autisme est double :

- L'acquisition des connaissances nécessaires à l'accompagnement,
- La mise en réseau régional autisme composé de professionnels via les acteurs locaux.

Sa mise en place a été planifiée comme suit : une semaine en Mars 2017, une deuxième semaine en Mai 2017 et une dernière en septembre 2017 suivi d'un mémoire. Les inscriptions se font lentement mais les professionnels attendaient les inscriptions pour se positionner et ainsi fixer les dates de formation. Ils espèrent atteindre une vingtaine de personnes.

Il est demandé aux membres de délibérer sur la création du DU Autisme, Connaissance, Diagnostic et Réseau d'Action (DU ACDRA) de l'Institut universitaire de formation continue (IUFC).

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

La mise en œuvre du DU ACDRA, dans l'offre de formation de l'IUFC, est adoptée à l'unanimité.

A son départ de la séance, M. Mathieu NACHER donne procuration à Mme Sophie ALBY, Vice-présidente du CAC.

2. Procès-verbal

Mme Sophie ALBY présente en séance le procès-verbal du 1^{er} décembre 2016 dans les grandes lignes. En l'absence de remarques, il est demandé aux membres de se prononcer sur le document.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Le procès-verbal du 1^{er} décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Résultats des élections étudiants

Le Président de l'UG, M. Richard LAGANIER félicite les étudiants nouvellement élus au conseil académique, se réjouit que l'établissement puisse bénéficier de leur regard et de leur analyse afin de développer les projets de l'Université et présente les missions du CAC. Les différentes commissions dans lesquelles ils sont partie prenante sont listées, le Président précise la nécessité de répartir les étudiants au sein des dites commissions.

M. Richard LAGNIER rappelle le rôle et les missions du Vice-Président étudiant :

- Représentation des étudiants auprès des instances,
- Rôle de coordination,
- Création et entretien du liant afin de faciliter les projets collectifs à l'UG et les dynamiser,
- Accompagner le dynamisme de la vie étudiante,
- Implication dans la communication,
- Invitation aux réunions du Comité de direction,
- Etre le relais auprès de la communauté estudiantine.

Avant d'interroger les cinq étudiants élus et présents en séance sur le nombre de candidatures au poste de VP étudiant, il est rappelé aux membres les règles de l'élection du VP étudiant.

M. Tristan BAUDRIT est candidat.

Le Président propose aux membres de leur donner la parole.

M. BAUDRIT se présente et exprime son souhait d'être élu VP étudiant. La démarche est principalement associative pour laquelle des réunions des associations ont déjà été mises en place (tous les jeudis de 12h à 14h avec présentation d'un ordre du jour chaque semaine) afin de travailler sur des projets en collaboration, de partager des projets, d'organiser un bal de fin d'année, de faciliter la communication entre les étudiants et à destination des étudiants et de faciliter l'accès à l'information.

M. BAUDRIT précise qu'il ne représente pas une association estudiantine mais un collectif d'associations.

M. Richard LAGANIER précise que la dynamique collective et la dynamique en réseau sont essentielles.

Un séminaire d'information sera organisé le 7 février 2017 et permettra aux membres du conseil académique et du conseil d'administration d'être informés sur le fonctionnement de l'Université de Guyane et également d'échanger sur les missions de l'établissement, son projet et le processus de contractualisation. Nous reviendrons sur le rapport rédigé par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), les process de recrutement et les modalités de saisine d'une composante ou d'un conseil selon le sujet. Il sera transmis aux étudiants les statuts de l'UG et le règlement intérieur.

Le Président du CAC M. Elie STEPHENSON parle de fédération (le VP étudiant, les étudiants, les associations) et d'unité d'étudiants. C'est le début d'une dynamique étudiante Cayenne Kourou Saint-Laurent du Maroni. Les questionnements ci-dessous sont soulevés :

- Quelles sont les problématiques abordées dans l'Ouest guyanais ?
- Que manque-t-il à Saint-Laurent du Maroni ?
- Qu'en est-il du projet immobilier et de la formation ?

Suite à un problème technique, M. Laurent LINGUET, Vice-président du CAC assistant à la séance en visio conférence, est contraint de se déconnecter et donne procuration à M. Elie STEPHENSON.

Les membres du Conseil Académique procèdent à l'élection du Vice-président étudiant, conformément aux statuts de l'Université de Guyane, suite aux élections partielles du 16 décembre 2016.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- Nombre de votants..... : 19
- M. Tristan BAUDRIT..... : 18
- M. Abel HERNANDEZ-GARCIA.... : 1

M. Tristan BAUDRIT est élu Vice-président étudiant.

4. Commissions recherche / Commission formation et vie universitaire

Le Président M. Richard LAGANIER propose de valider ce projet d'expérimentation de création de deux commissions qui auront pour objectif de préparer les travaux du CAC et réfléchir à des enjeux plus stratégiques de manière à ce que les travaux présentés au conseil académique soient des projets le plus stabilisés possible.

Il est créé deux commissions rattachées audit conseil, deux Vice-présidents y sont associés:

- La commission chargée de la recherche,
- La commission chargée de la formation et de la vie universitaire.

Le Président du Conseil Académique présidera la commission chargée de la recherche et la commission chargée de la formation et de la vie universitaire (FVU) du conseil académique. Il préparera les séances en concertation avec les vice-présidents. Il convoquera ces instances en concertation avec le Président de l'Université et dirigera les débats.

La commission chargée de la recherche constitue une instance de consultation et de préparation des travaux du CAC dans le domaine de la recherche. La commission chargée de la formation et de la vie universitaire constitue une instance de consultation et de préparation des travaux du CAC dans le domaine de la formation et de la vie universitaire.

Ces deux nouvelles instances nécessiteront la mise en place d'un secrétariat associé. Il est décidé que la DSRVE assurera cette mission et adressera les invitations des commissions. Un calendrier sera édité en fonction de la période d'expérimentation.

Un appel à candidatures pour les deux commissions et Vice-présidents associés est formulé en séance.

Une modification est apportée en page 3 sur la composition de la commission chargée de la formation et de la vie universitaire. Les termes « *et de six membres du CAC* » sont supprimés. « *Dont un membre extérieur et un étudiant* » est rajouté en fin de phrase.

Il est demandé aux membres de délibérer sur le projet de création de deux commissions au sein du Conseil Académique, à titre expérimental :

- Une commission chargée de la recherche,
- Une commission chargée de la formation et de la vie universitaire.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Le projet de création, à titre expérimental, de deux commissions au sein du CAC est adopté à l'unanimité.

M. Richard LAGANIER apporte en séance une information importante relative au suivi opérationnel sur le volet formation et le volet recherche. Nous devons établir les lettres de cadrage et les tableaux de bord, documents manquants car nous n'avons pas les instances appropriées pour piloter et bâtir ces éléments de suivi.

M. Elie STEPHENSON précise que nous pourrions affiner nos outils et mettre en place notre encadrement. L'Université étant en phase de construction, il nous faut améliorer nos outils et garder à l'esprit cette vision de dynamisme qui constitueront des repères pour nous permettre d'avancer.

Il est rappelé aux membres qu'à la création de l'UG, nous avons décidé d'élaborer les premiers statuts et règlements et d'adapter le fonctionnement de l'établissement en fonction des changements et du rythme des réformes vécues par notre établissement.

5. Participation des étudiants aux commissions et aux conseils académiques en section disciplinaire

Il est porté à la connaissance des membres que la Commission préparatoire aux travaux du CAC est mise « en sommeil ». Les deux commissions (Recherche et FVU) créées nécessitent l'implication des étudiants élus aux conseils. De ce fait, les membres sont désignés et les articles suivants sont complétés :

Article 46 - Commission des statuts
Liste à compléter

Article 47 - Commission déléguée à la recherche

M. Yohan PESLIER
Mme Cleo JOSEPH
Mme Karine MARTIAL
M. Rudy COVIS
M. Koulani REZAIRE
M. Laurent LINGUET
Mme Nadine AMUSANT
M. Bruno CLAIR
M. Fabian BLANCHARD
Mme Ashley KOESE

Commission déléguée à la formation et vie universitaire

Mme Anne-Marie VIGUES
Mme Sophie ALBY
Mme Nadine AMUSANT
M. Bruno CLAIR
M. Tristan BAUDRIT
Mme Ashley KOESE
Mme Claude CHAUMET

L'invitation aux commissions sera adressée à tous les membres et il est précisé que ces instances sont « ouvertes » à tous. Les travaux présentés au CAC doivent avoir été traités en séance de commission Recherche ou FVU en présence de 6 membres au minimum.

Article 49 - Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Action sociale : Mme Cleo JOSEPH
Mme Ashley KOESE (à confirmer)
M. Yohan PESLIER

Aide aux projets : M. Lewis THOM
M. Yohan PESLIER
Mme Cleo JOSEPH
Mme Ashley KOESE

Article 55 - Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

M. Yohan PESLIER
M. Moustapha ALADJI
M. Abel HERNANDEZ-GARCIA

Article 56 - Comité électoral consultatif

Mme Ashley KOESE (titulaire)
M. Abel HERNANDEZ-GARCIA (titulaire)
Mme Cleo JOSEPH (suppléante)
M. Yohan PESLIER (suppléant)

Article 65 - Commission des moyens

Liste à compléter

Conseil académique en section disciplinaire

M. Marc DE GEYER, Directeur des affaires juridiques des marchés publics et des achats (DJAMPA) présente la note relative aux sections disciplinaires du CAC. A la suite des élections du 16 décembre 2016 renouvelant les représentants du collège étudiants, une nouvelle désignation doit être opérée. Deux sièges doivent faire l'objet d'une désignation immédiate par le Conseil académique.

Pour rappel, en 2015 des suppléants avaient été désignés. Certains d'entre eux sont toujours inscrits à l'UG et leur désignation est par conséquent toujours valide. D'autres ne sont plus inscrits.

Elus du conseil académique (membres d'office)	Suppléants (désignés hors conseil par arrêté 2015-093 du 10/07/2015 et tjrs inscrits)
1. BAUDRIT Tristan	2. NGWETE Chantal
3. PESLIER Yohan	4. BONNAIRE Mylan
5. KOESE Ashley	6. JOURDAIN Guerlinda
7. HERNANDEZ GARCIA Abel	8. SERVIUS Edwin
9. JOSEPH Cleo	10. IKBAL Ismael
11. A designer après partielles	12. A designer après partielles

6. Procédure Master

Présentée par Mme Sophie ALBY, la procédure Master 2016-2017 expose le libellé des Masters, la sélection liée aux capacités d'accueil, les modalités de traitement des candidatures et les dates de campagne de candidatures.

Une première transmission des informations a été effectuée le 15 janvier 2017, la prochaine échéance étant fixée au 15 février 2017 accompagnée des votes du CAC et du CA sur les masters s'il s'agit de sélection notamment.

En l'absence de commentaires, il est demandé aux membres de délibérer sur la procédure Master 2016/2017 concernant la sélection liée aux capacités d'accueil et les modalités de traitement des candidatures en réponse à une demande du MENESR.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

La procédure Master 2016/2017 est adoptée à l'unanimité. Le contenu des maquettes est disponible sur le site internet de l'UG.

7. Etudiants apprentis professeurs de la licence de mathématiques

Présentée par M. Abdenebbi OMRANE, Directeur de l'Ecole doctorale, la proposition concernant le contrat étudiant apprenti professeur part du constat d'un déficit d'enseignants titulaires en français et en mathématiques. L'Académie de Guyane a été choisie pour mettre en place ce dispositif pour les étudiants de L2 et L3. Deux demi-journées par semaine, les étudiants iront dans les classes pour découvrir le métier de professeur et assister ce dernier.

Ce nouveau dispositif s'adresse aux étudiants qui envisagent de devenir professeur de mathématiques, de lettres, d'anglais ou d'allemand au collège ou au lycée ou professeur des écoles. Ce contrat d'apprentissage offre la possibilité de suivre une véritable formation alternant formation universitaire et immersion en classe encadrée par un tuteur enseignant. Il permet ainsi d'entamer très tôt une formation professionnalisante rémunérée qui doit conduire vers une meilleure réussite aux concours d'enseignement.

Huit contrats sont proposés en collège et en lycée et vingt-quatre contrats sont proposés en primaire. Il s'agit de contrats d'apprentissage avec une rémunération se situant entre 1100 et 1200 euros. La prise en charge financière est assurée par le Rectorat. En contrepartie, les étudiants s'engagent à réussir leur licence et à s'inscrire en master MEEF.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur la mise en place du dispositif EAP (Etudiant Apprenti Professeur) au sein de l'Université. La prise en charge financière est assurée par le rectorat et concerne huit contrats pour le second degré et vingt-quatre contrats pour le premier degré.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 18

Le dispositif EAP est approuvé à l'unanimité.

Pour rappel, le poste de gestionnaire administratif avait été voté en Commission RH pour l'IUT pour le CFA U. Le CFA U aura pour mission d'inciter les étudiants à s'inscrire pour une présentation des dossiers dès septembre 2017. Un courrier sera adressé au CFA U.

8. Bilan Relations Internationales

M. Didier BERAU, Vice-président Relations internationales, expose aux membres du conseil un bilan quantitatif.

Le premier semestre 2016 compte déjà six mobilités et l'année 2016-2017 chiffrera trente mobilités Erasmus. La nouveauté réside sur le fait que des enseignants souhaitent bénéficier du programme Erasmus. Les mobilités s'adressent aux étudiants, mais également aux enseignants et aux personnels administratifs.

Pour rappel, l'année 2017 est l'année France – Colombie.

M. Elie STEPHENSON demande que des retours d'expérience plus fréquents soient effectués aux membres du CAC (projets, bilans).

L'image de notre établissement est véhiculée par la mobilité des étudiants ou personnels étrangers. Pour exemple, les enseignants en français sont un atout important pour l'UG.

Une auto-évaluation des relations internationales est en cours. Une communication sur les prochains événements de mars est faite : le 09 février 2017 journées d'échanges scientifiques (Anton de Kom) et le 09 mars 2017 journée Erasmus consacrée à la présentation du programme.

Suite à une interrogation d'un membre sur le programme des pays hispanophones, il est porté à la connaissance des membres que des formations dédiées à l'espagnol n'existent pas à l'UG.

9. Demande de domiciliation des associations

Mme Sophie ALBY présente l'Association GuyaMaths, l'Association History and Human Art et l'Association IUS FAIT'NIX.

Il est précisé que l'ESPE interviendra dans le cadre de la formation concernant l'Association GuyaMaths qui regroupe des enseignants. Les membres du conseil seront ultérieurement informés sur la possibilité d'adhésion des étudiants en Mathématiques à cette association.

Il est demandé aux membres de délibérer sur la demande de domiciliation à l'Université des trois associations :

- GuyaMaths, association de promotion des mathématiques en Guyane,
- History and Human Art, dont les objectifs sont de faire connaître l'histoire de la Guyane, d'enseigner et de transmettre la culture littéraire, de faire émerger de nouveaux écrivains et de défendre les causes des peuples autochtones par la culture.
- Association IUS FAIT'NIX, dont les objectifs sont de promouvoir la filière juridique et de dynamiser la vie étudiante.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 13
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour.....: 13

Les demandes de domiciliation sont approuvées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16h30.

Cayenne, le 24 février 2017

Le Président

Elie STEPHENSON